

La Métropole du Grand Paris formule 11 demandes dans le cadre de la révision du SRHH

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu hier, le 15 février, au Conseil économique, social et environnemental (CESE) sous la Présidence de Patrick Ollier.

Dans le cadre de la révision du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), le Conseil métropolitain a adopté une position constructive, par 97,1% des suffrages exprimés, en proposant dans son avis 11 modifications.

La méthode d'élaboration de l'avis, proposée par le Président Ollier, a été partagée et validée en amont par les 5 Présidents de groupe de la Métropole. L'avis a ainsi pu être enrichi à l'occasion de deux réunions préparatoires et à l'issue du Bureau le 6 février dernier.

Au cours de la séance, toutes les autres délibérations ont été adoptées à l'unanimité parmi lesquelles :

JEUX-OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES :

- **Héritage : la Métropole du Grand Paris et le Comité d'Organisation des Jeux-Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 renforcent leur partenariat**

En tant que collectivité hôte des Jeux de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris œuvre aux côtés de Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, pour que les Jeux laissent un large héritage matériel et immatériel durable. Elle mène des initiatives qui contribuent au succès de l'évènement mais aussi à un développement économique, culturel et sportif durable pour ses 131 communes.

Dans la continuité du soutien apporté en 2023, la Métropole renforce son action avec un soutien financier direct de 20M € afin de participer à un haut niveau d'ambition pour l'héritage. Ainsi, 15M € permettront de financer des projets stratégiques tels que « 1,2,3 Nagez » et 5M € seront attribués au financement des piscines de réemploi de Sevrans et Bagnolet.

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice
☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr



✉ presse@metropolegrandparis.fr



▪ AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune »

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux de Paris 2024 et à leur héritage, et faire que chaque métropolitain puisse y prendre part, la Métropole du Grand Paris met en œuvre son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune », présenté par Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement Sportif, Maire de Dugny, visant à promouvoir un ensemble d'animations locales et festives dans les centres-villes et en bord de cours d'eau tout au long de l'année 2024.

Cet AMI rencontre un très fort succès auprès des communes de la Métropole.

En effet, 14 communes supplémentaires ont été retenues, portant ainsi le nombre total de villes participantes à 22, pour un montant global de 3M € :

- **Communes retenues en décembre 2023** : Meudon (92), Nanterre (92), Puteaux (92), Le Bourget (93), Neuilly-sur-Marne (93), Cachan (94), Champsigny-sur-Marne (94), Ivry-sur-Seine (94).
- **Communes retenues ce jour** : Rueil-Malmaison (92), Saint-Cloud (92), Dugny (93), Epinay-sur-Seine (93), Le Kremlin-Bicêtre (94), Livry-Gargan (93), Montreuil (93), Pantin (93), Pierrefitte-sur-Seine (93), Saint-Ouen-sur-Seine (93), Bry-sur-Marne (94), Joinville-le-Pont (94), Sucy-en-Brie (94), Vitry-sur-Seine (94), Le Kremlin-Bicêtre (94).

Près de 23 autres dossiers représentant autant de communes sont par ailleurs en cours d'instruction.

Les communes volontaires ont la possibilité de candidater jusqu'au 29 février 2024.

PARTENARIATS STRATEGIQUES :

- **Approbation de la convention cadre de partenariat 2024-2026 et adoption de la convention d'application 2024 avec la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France**

Partenaires de longue date, la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France souhaite aujourd'hui renforcer leur coopération. Ainsi, à l'initiative de Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris et en synergie avec Seine Grands Lacs, **les deux acteurs renouvellent leur partenariat pour la période 2024-2026, et réaffirment leur engagement en faveur d'un système agricole et alimentaire plus résilient, à quelques jours du Salon International de l'Agriculture où la Métropole du Grand Paris aura un stand pour la première fois.**

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUJ
Attachée de presse
☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice
☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr



✉ presse@metropolegrandparis.fr



TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

▪ **Soutien à des projets de géothermie au titre du Fonds Energies**

Au titre de ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, au service de la transition énergétique, la Métropole du Grand Paris a créé en 2023 deux nouveaux Fonds pour les communes.

Au titre du Fonds Energies, tel que présenté par Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition écologique, à la Qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques, **la Métropole du Grand Paris soutiendra financièrement deux projets de création de réseaux de chaleur géothermiques à hauteur de 6,1 millions d'euros :**

- La création d'un réseau de chaleur géothermique sur les communes de Pantin, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais et Romainville, attribuée à la société publique locale UNIGEO
- La création d'un nouveau réseau de chaleur géothermique sur les communes de Drancy et Bobigny, attribuée à la régie GENYO du SIPPAREC

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS :

▪ **Protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles générés par la surinondation en amont de la Métropole du Grand Paris.**

Fort de sa compétence GeMAPI, la Métropole du Grand Paris porte une ambition forte en faveur de l'aménagement des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) sur les espaces amont limitant les impacts des crues.

Au titre d'une charte d'engagement promouvant l'optimisation des ZEC et la mise en place d'actions publiques concourant à la réduction de l'aléa inondation qui a été conclue avec l'Etat et les Chambres d'Agriculture régionales d'Ile-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté et Centre Val de Loire, et pour matérialiser la « solidarité urbain-rural » et « amont-aval », **la Métropole du Grand Paris crée un dispositif de soutien spécifique, présenté à l'initiative de Patrick Ollier et en synergie avec Seine Grands Lacs, permettant de financer les collectivités exerçant la compétence GeMAPI et indemnisant les propriétaires fonciers et exploitants agricoles en cas de sur inondation.**

CONTACTS

Direction de la Communication
et des Relations presse

Ines MOULOUJ
Attachée de presse

☎ 06 02 72 14 04
07 63 66 47 51

Anne-Claire DHENNIN
Directrice

☎ 06 27 72 15 87

www.metropolegrandparis.fr



✉ presse@metropolegrandparis.fr